



## Déclaration des distances

Le temps est venu de produire votre Déclaration des distances en vue de renouveler l'immatriculation IRP de vos véhicules. La déclaration des distances est nécessaire pour immatriculer un parc de véhicules qui circulent à l'extérieur du Québec. Elle sert à établir le montant que vous devrez payer pour l'immatriculation de ces véhicules. Ce montant comprend les droits d'immatriculation, les contributions d'assurance, les taxes et les frais administratifs.

### NOUVEAU

Ne pas tenir compte du kilométrage parcouru dans les Administrations de l'Alaska, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.  
 Une mise à jour du Guide IRP sera disponible en janvier 2008 seulement dans le site Web de la Société à : <http://www.saaq.gouv.qc.ca>.

### Comment procéder pour produire une déclaration des distances ?

1. Cocher la case **Prorata** après le nom de chaque Administration où vous prévoyez circuler avec vos véhicules au cours de la prochaine année d'immatriculation. Ces Administrations seront inscrites sur votre certificat d'immatriculation.
2. Inscrire un seul type de kilométrage par Administration, soit le kilométrage réel ou le kilométrage estimé.
3. Décrire la méthode de calcul utilisée pour établir le kilométrage estimé pour chaque Administration où vous prévoyez circuler avec vos véhicules pendant l'année d'immatriculation. Cette étape est nécessaire seulement si vous inscrivez du kilométrage estimé. Si vous inscrivez du kilométrage réel pour plus d'une Administration, veuillez utiliser la feuille de calcul annexée à la Déclaration des distances.
4. Signer le formulaire.

Pour que la déclaration des distances de votre parc de véhicules soit valide, les Administrations que vous y inscrivez doivent être voisines l'une de l'autre (voir la carte au verso).

### Kilométrage réel ou kilométrage estimé ?

On entend par **kilométrage réel** la distance parcourue par les véhicules inscrits dans votre parc durant la période de référence, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007. Vous devez inscrire le kilométrage exact et non un kilométrage approximatif ou arrondi.

On entend par **kilométrage estimé** la distance que vous prévoyez parcourir avec vos véhicules pendant l'année d'immatriculation, soit du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009. Vous devez inscrire ce type de kilométrage seulement si vous ne déclarez pas de kilométrage réel. Cette estimation doit être la plus juste possible, car des pièces justificatives pourraient vous être demandées.

Si vous reportez, d'année en année, une Administration où vos véhicules n'ont pas circulé, cela pourrait entraîner des coûts additionnels.

Si un véhicule a circulé avec un certificat d'immatriculation pour un voyage durant la période de référence, vous devez déclarer le kilométrage réel alors parcouru.

La Société peut refuser une estimation irréaliste. À titre de référence, consultez le tableau des distances approximatives au verso.

### Comment calculer le kilométrage estimé ?

Pour calculer le kilométrage estimé pour chaque Administration que vous prévoyez parcourir avec vos véhicules, nous vous proposons d'utiliser la méthode de calcul suivante :

**kilométrage estimé = le nombre de kilomètres par voyage multiplié par le nombre de voyages annuels**

Si vous prévoyez faire du transport au Connecticut et au Delaware, comme l'illustre l'exemple présenté dans le formulaire, le calcul est le suivant :

Connecticut (CT) = 385 km multiplié par 24 voyages = 9 240 km  
 Delaware (DE) = 70 km multiplié par 36 voyages = 2 520 km

### IMPORTANT

Vous devez retranscrire cette méthode de calcul et les kilométrages obtenus dans le formulaire ou sur la feuille de calcul annexée.

Noter que le nombre de kilomètres par voyage correspond au nombre de kilomètres que vous comptez parcourir au total (aller-retour) dans une Administration.

Vous devez remplir le formulaire Déclaration des distances et nous le retourner avant le **16 novembre 2007**.

Assurez-vous d'avoir bien rempli toutes les sections.

**DÉCLARATION DES DISTANCES (PROGRAMME IRP)**

N° de dossier: 12345678  
 N° de titulaire IRP: QC-23456  
 N° de parc: 009  
 Date d'entrée en vigueur: 2008-04-01  
 Date d'expiration: 2009-03-31

1234, Québec inc  
 Transport XYZ  
 1 rue de la Gare  
 Québec (Québec) G1H 2J3  
 Téléphone: 418 555-1234  
 Site Web: jlarue@transport.qc.ca

Pays	Province/État	Kilométrage		Total
		Réel	Estimé	
CANADA	ALBERTA			
	BRITANNIA COLUMBIE			
	ONTARIO	X		12 829
	QUÉBEC	X		25 624
	SASKATCHEWAN			
	MANITOBA	X		8 421
	NEW BRUNSWICK			
	NOUVEAU-BRUNSWICK			
	PRINCE-ÉDOUARD			
	SACRÉE-CROIX			
	TERRE-NEUVE			
	YUKON			
	ALASKA			
ÉTATS-UNIS	ALABAMA			
	ARIZONA			
	CALIFORNIE			
	CONNECTICUT	X		9 240
	DELAWARE	X		2 520
	FLORIDE			
	GEORGIE			
	ILLINOIS			
	INDIANA			
	KENTUCKY			
	LOUISIANE			
	MARYLAND			
	MASSACHUSETTS	X		23 105
MICHIGAN				
MINNESOTA				
MISSISSIPPI				
MISSOURI				
MONTANA				
NEBRASKA				
NEVADA				
NEW HAMPSHIRE				
NEW JERSEY	X		36 927	
NEW YORK	X		38 621	
NORTH CAROLINA				
OHIO				
OKLAHOMA				
OREGON				
PENNSYLVANIE	X		28 423	
RHODE-ISLAND				
TENNESSEE				
TEXAS				
UTAH				
VIRGINIE	X		27 425	
WISCONSIN				
WASHINGTON				
WEST VIRGINIA				
WISCONSIN				
WYOMING				
TOTAL RÉEL (1) + (2) = <b>86 672</b> TOTAL ESTIMÉ (3) + (4) = <b>11 760</b> TOTAL RÉEL (1) + (3) = <b>208 751</b> TOTAL ESTIMÉ (2) + (4) = <b>11 760</b> TOTAL RÉEL (1) + (3) = <b>295 423</b> KILOMÉTRAGE TOTAL = <b>307 183</b>				

Signature: Jean Larue  
 Date: 2007/10/08

